



PROTOCOLE DE SÉLECTION  
POUR LES COMPÉTITIONS DE FREESTYLE (STYLE LIBRE)

<b>Autorité approbatrice :</b>	Chef de la direction
<b>Département responsable :</b>	Haute performance
<b>Date d'approbation :</b>	19 octobre 2023
<b>Fréquence d'examen :</b>	Annuel (pré-saison)
<b>Prochaine date d'examen :</b>	Août 2024
<b>Politiques connexes :</b>	Canada Snowboard PHP – Politiques générales

**Canada Snowboard révisé la politique générale du Programme de haute performance (PHP) à compter de la date d'approbation du présent protocole de sélection. Des situations liées à la révision de la politique générale du PHP peuvent survenir et nécessiter la modification du présent protocole de sélection. Toute modification nécessaire sera communiquée dès que possible et entrera en vigueur à la date de publication de la nouvelle politique générale du PHP.**

#### INTRODUCTION

1. En étant membre de l'Association canadienne des sports d'hiver, Canada Snowboard se voit conférer par la FIS le droit d'inscrire des athlètes admissibles aux compétitions de la Coupe du monde de snowboard sanctionnées par la FIS.
2. Le présent document a pour objet d'établir la marche à suivre afin d'identifier les athlètes qui pourront prendre part aux compétitions de la Coupe du monde de snowboard sanctionnées par la FIS dans la discipline du freestyle.
3. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des processus de sélection concernant les compétitions non mentionnées dans le présent document (Championnats du monde juniors, Championnats du monde et Jeux olympiques), veuillez vous reporter à la section Protocole de sélection appropriée dans le « Centre de documents » de Canada Snowboard :  
<http://www.canadasnowboard.ca/fr/docs>.
4. Toute exception aux procédures décrites dans le Protocole de sélection doit être fondée sur les politiques générales du programme de haute performance de Canada Snowboard. Les politiques générales du programme de haute performance se trouvent dans le Centre de documents sur le site Web de Canada Snowboard au :  
<https://www.canadasnowboard.ca/fr/docs/?category=General+Policy>
5. Les décisions finales concernant la sélection des athlètes qui participeront aux compétitions de la Coupe du monde dans la discipline du freestyle seront ratifiées par le chef de la direction sur la base des recommandations du Comité de sélection des compétitions dans la discipline du freestyle formé du (ou de la) vice-président du Sport, directeur de la haute performance - style libre et demi-lune, des entraîneurs de l'équipe nationale (style libre ou demi-lune).

#### TERMES



6. Les abréviations suivantes sont utilisées dans le présent document :
- a) « CS » - Canada Snowboard
  - b) « BA » - Big Air
  - c) « FIS » - Fédération internationale de ski
  - d) « DL » - Demi Lune
  - e) « PHP » - Programme de haute performance
  - f) « SBS » - Slopestyle
  - g) « CM » - Coupe du monde
  - h) « WSPL » World Snowboarding Points List
  - i) « CHM » - Championnats du monde

#### ELIGIBILITY

7. Pour être admissible à une compétition FIS, l'athlète doit:
- a) Être en règle avec Canada Snowboard et son association de snowboard provincial ou territorial, tel que ce terme est compris dans la section 1.1(f) des Règlements de Canada Snowboard, appliqués mutatis mutandis
  - b) Détenir une licence de la FIS valide et satisfaire aux exigences minimales FIS pour l'événement;  
Pour une Coupe du Monde FIS, les exigences minimales sont les suivantes:
    - i. 120 points FIS ou 230 points WSPL en Slopestyle
    - ii. 50 points FIS ou 130 points WSPL en Demi-Lune
    - iii. 100 points FIS ou 230 points WSPL en Big Air ou en Slopestyle, le plus élevé des deux étant retenu pour le Big Air.
  - c) Les athlètes doivent faire part de leur intention de participer en s'inscrivant à l'événement spécifique en ligne au moins 30 jours avant l'événement à l'adresse suivante:  
<https://www.canadasnowboard.ca/fr/team/resources/fisreq/>
    - i. Il est important de noter que pour que Canada Snowboard obtienne un quota de Coupe du monde, nous devons soumettre des noms **60 jours** avant l'événement. Si un(e) athlète désire participer à une **épreuve de la Coupe du monde de la FIS**, il/elle doit nous en informer avant cette date afin de maximiser les chances d'obtenir un quota pour l'épreuve et pour l'athlète intéressé(e). Nous ne soumettrons les noms des parties intéressées qu'au moment de l'attribution des quotas de la Coupe du monde de la FIS.
  - d) Avoir souscrit la catégorie appropriée de police d'assurance contre les accidents de sport de CS – niveau 2 minimum pour la couverture à l'étranger, le niveau 1 est obligatoire pour les participants d'une Coupe du monde internationale et tous les membres de l'équipe nationale et de l'équipe de prochaine génération (NextGen);
  - e) Pour une Coupe du Monde FIS:
    - i. Coupe du monde internationale : Être classé parmi les 20 meilleurs hommes canadiens ou les 10 meilleures femmes canadiennes de la WSPL.
    - ii. Coupe du monde canadienne : Être classé parmi les 30 meilleurs hommes canadiens et les 15 meilleures femmes canadiennes de la WSPL.

#### PROCESSUS DE CLASSEMENT

8. Le nombre de possibilités de participation offertes aux athlètes de Canada Snowboard pour chaque compétition de la Coupe du monde de la FIS est

---

[www.canadasnowboard.ca](http://www.canadasnowboard.ca)



déterminé par la FIS et décrit comme le quota canadien pour cette compétition. Canada Snowboard peut choisir d'offrir des possibilités de compétition à un nombre d'athlètes moins élevé que le quota canadien. Les motifs d'une telle décision doivent être discutés en détail et être clairement documentés par le comité de sélection. Ils doivent être communiqués à l'athlète(s) concerné(s). Il peut s'agir, entre autres, de la capacité de l'athlète à respecter les normes minimales et à participer en toute sécurité au parcours de compétition.

Les quotas de la FIS peuvent être consultés en ligne à l'adresse :  
Quotas de base, supplémentaires et personnels : [https://assets.fis-ski.com/image/upload/fis-prod/assets/Calculation\\_SB\\_HP\\_SS\\_BA\\_Quotas\\_2324.pdf](https://assets.fis-ski.com/image/upload/fis-prod/assets/Calculation_SB_HP_SS_BA_Quotas_2324.pdf)

Description de la répartition des quotas : [https://assets.fis-ski.com/image/upload/v1623244500/fis-prod/assets/Description\\_FSSBFK\\_Quotas.pdf](https://assets.fis-ski.com/image/upload/v1623244500/fis-prod/assets/Description_FSSBFK_Quotas.pdf)

9. La FIS recalculera les quotas de la Coupe du monde en fonction de la liste des points de la FIS du mois de janvier. D'autres places de quota pourraient être attribuées (mais aucune place ne sera retranchée). Les places qualificatives personnelles ne changeront pas en cours de saison. Les listes de points de la FIS sont disponibles en ligne à titre de référence à : <https://www.fis-ski.com/DB/snowboard/fis-points-lists.html>
10. La possibilité de participer aux compétitions de FIS sera offerte aux athlètes selon l'ordre de classement établi à l'aide du « processus de classement » précisé dans les sections 14 à 16 ci-après.
11. Les athlètes qui se sont mérité une place individuelle en Coupe du monde en vertu de leur statut de champion en titre de la Coupe du monde de la FIS, de champion du monde junior, ou de la Coupe continentale doivent malgré tout faire ratifier leur admission aux compétitions de la Coupe du monde par Canada Snowboard.
12. La sélection des athlètes pour les compétitions suivantes sera établie au plus tard trois semaines avant l'épreuve :
  - a) toutes les compétitions de Coupe du monde de la FIS;
  - b) tous les Championnats du monde seniors de la FIS;
  - c) toutes les compétitions NorAm de la FIS;
  - d) toutes les épreuves internationales à inscription limitée de la FIS.

La sélection des athlètes pour les compétitions suivantes sera établie au plus tard quatre semaines avant l'épreuve :

- a) toutes les compétitions de Championnats du monde juniors de la FIS;
13. Pour être admissibles à la sélection aux WCH seniors et juniors de la FIS, les athlètes doivent satisfaire aux exigences d'admissibilité des protocoles spécifiques des WCH situés sur le Centre de documentation de Canada Snowboard : <http://www.canadasnowboard.ca/en/docs>. Ces documents contiennent également le processus sur la façon dont les quotas pour les événements de la WCH seront alloués dans toutes les disciplines pour que nous puissions atteindre une taille maximale d'équipe, de discipline ou de sexe.

Il est important de noter qu'il existe des quotas distincts pour les compétitions des Championnats du monde seniors et juniors de la FIS qui comptabilisent toutes les disciplines de snowboard dans la taille totale de l'équipe. Ces quotas peuvent être indiqués dans le protocole spécifique se trouvant sur le centre de documentation de CS.

## PROCESSUS DE CLASSEMENT

14. La priorité dans l'attribution des possibilités de compétition reposera sur les priorités suivantes dans leurs disciplines respectives.
- Priorité 1: Membres de l'*équipe nationale*
  - Priorité 2: Membres de l'*équipe NextGen*
  - Priorité 3: Tous les autres athlètes canadiens intéressés
- a) Les athlètes au sein des priorités seront classés par genre en fonction de leurs points (du plus élevé au plus bas) sur la liste mondiale des points de snowboard (WSPL) dans la discipline respective (SBS, BA\*, HP) au moment de la sélection. La WSPL est basée sur les résultats de la FIS et d'autres événements professionnels et peut être consultée en ligne à l'adresse suivante : <https://www.worldsnowboardfederation.org/wspl-ranking/>
- \*Remarque :** Pour le Big Air, les concurrents seront classés en fonction de leurs points les plus élevés entre SS et BA. Les égalités seront départagées par les points BA.
- i. Les athlètes peuvent être classés plus haut dans la sélection pour les indicateurs clés de rendement suivants qui sont suivis dans l'analyse des lacunes de l'athlète de Canada Snowboard et les outils de journal d'entraînement pour chaque athlète de l'équipe nationale et de l'équipe NextGen :
    1. Un engagement significatif (+ 80 %) des occasions d'entraînement (sur neige et hors neige) tel que déterminé par leur plan d'entraînement annuel individuel.
    2. Performance dans le cadre de sessions sur neige précédant une compétition (à l'aide de résultats de compétitions simulées, les compétences de compétition que les athlètes exécutent, la qualité de leur exécution et le nombre de répétitions).
  - ii. Les athlètes montrant une progression des résultats des événements de niveau national (tels que déterminés par la WSPL), y compris, mais sans s'y limiter, les Coupes NorAm et Europa de la saison 2023-2024 menant à chaque sélection de la Coupe du monde, peuvent être déplacés plus haut dans le classement déterminé par leurs résultats les plus récents obtenus en comparaison avec d'autres athlètes admissibles dans la sélection.
15. Des exceptions peuvent être faites pour les athlètes qui demandent à participer s'ils ne figurent pas dans la liste de classement. Les motifs de ces décisions doivent être énoncés en détail dans le rendu de la réunion du comité de sélection, et doivent être conformes aux critères ci-dessus et aux politiques générales pour le Programme de Haute Performance.
16. La participation à compétition des Coupe du Monde ou Championnats du monde est conditionnelle à ce que l'athlète soit conforme aux normes techniques



minimales (annexe A) applicables au moment de la sélection.

#### DIMINUTION DES ACTIVITÉS CAUSÉE PAR UN ENNUI DE SANTÉ

17. Il peut se présenter des situations où un athlète qui a été sélectionné pour participer, n'est ou ne sera pas en mesure de participer à une compétition en raison d'une diminution des activités causée par un ennui de santé. Dans de telles circonstances, Canada Snowboard se réserve la discrétion de remplacer cet athlète par un(e) autre athlète admissible, à condition que l'athlète ait été évalué par un médecin approuvé par Canada Snowboard et que cette évaluation appuie cette décision.
18. Canada Snowboard peut, en tout temps, exiger d'un ou d'une athlète, qui paraît avoir un ennui de santé causant une diminution des activités et qui ne peut pas prendre part aux compétitions ou aux entraînements, qu'il ou elle obtienne une attestation médicale d'un médecin du sport désigné par CS. Le but de l'attestation médicale est de confirmer le degré d'aptitude ou d'inaptitude de l'athlète à prendre part aux compétitions et aussi d'établir une date de rétablissement.

#### ENTRAÎNEMENT

19. Aucun athlète ne peut participer à une compétition de snowboard de la FIS à moins d'être entraîné par un entraîneur officiel de Canada Snowboard, à moins que son entraîneur ait été préapprouvé par le DHP - style libre et demi-lune. Vous trouverez la liste des entraîneurs approuvés par Canada Snowboard au : <http://www.canadasnowboard.ca/fr/programs/coaching/currentcoach>.

Les entraîneurs inscrits hors du Canada peuvent être approuvés au cas par cas. L'entraîneur sera tenu d'accepter et de signer un formulaire de fiabilité et d'envoyer une photo de sa carte de membre d'entraîneur aux fins d'approbation au directeur de haute performance - style libre et demi-lune, Tyler Ashbee, à l'adresse suivante : [tyler@canadasnowboard.ca](mailto:tyler@canadasnowboard.ca). Toute préoccupation en ce qui concerne cette exigence doit être formulée dans les plus brefs délais.

#### APPELS

20. Toute décision prise par le comité de sélection peut être portée en appel par tout membre en règle de Canada Snowboard. Les appels doivent être traités conformément à la politique en matière d'appel de Canada Snowboard, disponible sur le site Web de Canada Snowboard au : <https://www.canadasnowboard.ca/fr/docs/>.

Les membres en règle sont aussi invités à consulter le document de [Processus d'appel de Canada Snowboard](#).

#### CLAUSE GÉNÉRALE

21. Les enjeux qui ne sont pas abordés dans le présent protocole de sélection doivent être résolus conformément à la « politique en matière de résolution de différends

---

[www.canadasnowboard.ca](http://www.canadasnowboard.ca)

» de Canada Snowboard, disponible sur le site Web de Canada Snowboard au :  
<https://www.canadasnowboard.ca/fr/docs/>.

22. Ce protocole de sélection est destiné à être appliqué tel que rédigé et, particulièrement, quand aucun athlète n'est empêché(e) de participer à une compétition en raison de circonstances imprévues ou si des circonstances au-delà du contrôle de Canada Snowboard ne permettent pas la tenue de la compétition ou de la nomination de façon équitable ou dans l'intérêt supérieur des priorités et des principes généraux de sélection, tels qu'indiqués dans ces critères, ou qui ne permettent pas l'application de la procédure de nomination, telle que décrite dans ce document.
23. En cas de telles circonstances imprévues, le directeur de haute performance - style libre et demi-lune de Canada Snowboard consultera le vice-président, sport, quand cela est possible afin de déterminer si les circonstances justifient la tenue de la compétition ou de la nomination sous une autre forme. Dans de telles circonstances, le directeur de la haute performance - style libre et demi-lune communiquera l'autre procédure de sélection ou de nomination à toutes les personnes touchées aussitôt que possible.
24. Ce protocole de sélection repose sur les règles de la FIS, tel que nous le connaissons et comprenons actuellement et sur les dernières informations disponibles à Canada Snowboard. Toute modification aux critères et procédures de sélection rendues nécessaires par une modification aux règles de la FIS sera distribuée aux personnes touchées aussi tôt que cela sera raisonnablement possible. Si une telle situation survenait, Canada Snowboard révisera et modifiera ce protocole de sélection afin qu'il soit conforme aux nouvelles règles ou conditions. Les modifications à ce document seront communiquées directement à tous les athlètes touchés aussi tôt que cela sera raisonnablement possible en plus d'être publiés sur le site Web de Canada Snowboard.



## ANNEXE A

### NORMES TECHNIQUES MINIMALES POUR LES COUPES DU MONDE, CHAMPIONNATS DU MONDE, ET LES JEUX OLYMPIQUES

#### DEMI LUNE

Manœuvres et airs ne seront PAS considérés si:

- plus bas que la fin de la transition
- terminés avec plus de 90° à faire
- exécutés sans prise de planche

Tous les manœuvres sont évaluées pour une descente entière.

Coupe du monde de demi-lune internationale :

Hommes

Straight air à 10'

2 directions de 720 à 7'

1 direction de 900 à 7'

Rotations frontside et  
backside

Prise de planche et constance tout au long de la descente dans une demi-lune de 22'

Femmes

Straight air à 7'

2 directions de 540 à 5'

1 direction de 720 à 5'

Prise de planche et constance tout au long de la descente dans une demi-lune de 22'

Coupe du monde de demi-lune canadienne :

Hommes

Straight air à 6'

2 directions de 540 à 5'

2 directions de 720 à 5'

Prise de planche et constance tout au long de la descente dans une demi-lune de 18'

Femmes

Straight air à 3'

2 directions de 540 à 2'

Prise de planche et constance tout au long de la descente dans une demi-lune de 18'



ANNEXE A (Cont.)

NORMES TECHNIQUES MINIMALES POUR LES COUPES DU MONDE,  
CHAMPIONNATS DU MONDE, ET LES JEUX OLYMPIQUES

SLOPESTYLE

Les manœuvres doivent être exécutées sur des sauts de 15 m (50') de longueur du décollage à l'atterrissage.

Chaque manœuvre doit contenir une prise de planche (avec variation).

L'atterrissage des manœuvres doit être effectué de façon constante.

Hommes

2 directions de 1080's

2 directions de 900's

Doit pouvoir atterrir après une figure à pieds inversés sur une barre.

Femmes

2 directions de 360's

1 direction de 540's

Prise de planche constante sur sauts de plus de 15 m (décollage à l'atterrissage) Boardslide/lipslide à 90° jusqu'à la fin du rail